



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes

COMMUNE DE MOUSSEY

DECISION N°4/2021

Acte de concession

Le Maire de la commune de Moussey,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°45-2020 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant la demande présentée par Madame Maryse KULAK épouse DOS SANTOS, domiciliée à Moussey (Aube), 9 rue du hameau, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à effet d'y fonder la sépulture particulière de son époux et d'elle-même ;

D E C I D E

Article 1 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années numérotée E8, à compter du 16 mars 2021.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 450 euros.

Article 4 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois de la notification à l'intéressé.

Copie de la présente décision est adressée :
- Comptable de la collectivité

Fait à Moussey, le 16 mars 2021
Le Maire, Bruno FARINE

Notifié le
Nom Prénom
Signature